



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



10085759

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de ~~LIÈGE~~ le 04 JUIN 2010

Greffe

N° d'entreprise : 0440.100.084

Dénomination

(en entier) : **SERVICE ET TECHNOLOGIE D'AVANT-GARDE, en abrégé
SETAG**

Forme juridique : société anonyme

Siège : 4560 CLAVIER, rue Saint-Fontaine, 1/B

Objet de l'acte : Nomination de deux administrateurs et un représentant permanent

Le 25 mai deux mille dix, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire qui a pris la résolution suivante :

L'assemblée nomme, en qualité d'administrateurs de la société, le mandat des présent administrateurs étant échu depuis 2007 :

- Monsieur Patrick LIMAUGE, préqualifié, qui accepte, et ;
- Madame Anne FRANCOIS, préqualifiée, qui accepte.

Les administrateurs sont nommés pour une période de 6 ans venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016. Le mandat est gratuit jusqu'à autre décision de l'assemblée générale.

L'assemblée désigne en outre en qualité de représentant permanent de la société dans toutes sociétés où elle exercera un mandat, Monsieur Patrick LIMAUGE, qui accepte.

D'un même contexte, s'est réuni le conseil d'administration ainsi constitué, lequel répartit, ainsi qu'il suit, entre ses membres, les fonctions :

- est désigné en qualité d'administrateur-délégué et de Président, à Monsieur Patrick LIMAUGE, qui accepte.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Déposé en même temps au Greffe un exemplaire de l'assemblée générale.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2010 - Annexes du Moniteur belge